

Des écoles de la réussite plurilingue

Les échecs répétés dans l'enseignement à Bruxelles ne sont pas une fatalité. Pour la capitale, des solutions existent. Mais qui osera tenter la formule ?

FRÉDÉRIQUE MAWET ET PHILIPPE VAN PARIJS

Frédérique Mawet est militante associative.

Philippe Van Parijs est professeur à l'UCL, Chaire Hoover d'éthique économique et sociale.

Mais pourquoi donc les élèves bruxellois fréquentant l'enseignement de la Communauté française connaissent-ils un taux d'échec scolaire sensiblement plus élevé que les élèves wallons ? Et pourquoi sont-ils aussi peu bilingues ?

La recette de la réussite comme celle de l'échec scolaire est, pour bonne partie, connue depuis belle lurette : on sait que la réussite scolaire est encore et toujours extrêmement liée aux caractéristiques socio-économiques et socio-culturelles des familles ; on sait aussi que beaucoup d'enfants bruxellois sont d'origine étrangère et n'ont pas le français comme langue maternelle ; on sait enfin que, en raison de la forte concentration d'écoles, l'enseignement est soumis à Bruxelles plus qu'en Wallonie, à une logique de «quasi-marché», les écoles se faisant concurrence pour «draguer» les élèves les plus aisément enseignables, c'est-à-dire ceux qui ont la culture la plus proche de l'école...

Cette réalité aboutit à des écoles très «homogènes» par rapport à la réalité bruxelloise, avec des effets très négatifs sur la réussite des enfants défavorisés d'origine étrangère. Les mesures correctives de type «zone d'éducation prioritaire» et «discrimination positive» visent à donner aux écoles accueillant des élèves plus défavorisés les moyens de les faire réussir, mais elles sont beaucoup trop modestes à ce jour pour infléchir cette tendance.

Résultat : beaucoup de ces jeunes bruxellois sortent de l'enseignement sans certification ou avec des diplômes dépréciés, et un sentiment personnel de dévalorisation. En outre, ils connaissent très peu la deuxième langue nationale (qui est pour beau-

coup d'entre eux une troisième langue, après leur langue d'origine et le français), ce qui pose non seulement un problème pour le «vivre ensemble» mais augmente aussi leur difficulté à trouver un emploi dans une ville officiellement bilingue et dans sa périphérie flamande.

Les écoles de la Communauté flamande ont accueilli de plus en plus d'élèves bruxellois francophones et d'origine étrangère ces dernières années. Mais face aux difficultés qu'elles rencontrent de ce fait, elles connaissent aujourd'hui la tentation de se refermer par peur d'y laisser leur «niveau» et de voir les familles flamandes quitter Bruxelles ou envoyer leurs enfants dans des écoles de la périphérie...

Et que dire des écoles européennes de Bruxelles qui dispensent des cours dans les 23 langues officielles de l'Union européenne ? Certes, les enfants qui les fréquentent sont issus de familles au niveau économique et culturel beaucoup plus élevé que la moyenne bruxelloise. Certes, les moyens dont cet enseignement dispose sont trois fois plus importants que dans l'enseignement de la Communauté française. Ces deux facteurs expliquent largement leur réussite mais il y a très certainement des «bonnes pratiques» à en retenir quand même sur le plan de l'apprentissage linguistique.

Un credo, une nécessité absolue : pour atteindre un meilleur taux de réussite de l'ensemble des jeunes bruxellois, il faut déghettoiser les écoles, accroître leur mixité sociale et culturelle pour des raisons à la fois éthiques et pédagogiques, parce que c'est indispensable à la rencontre comme à la réussite globale, au bon «vivre ensemble» comme à la bonne performance des jeunes habitants de la ville.

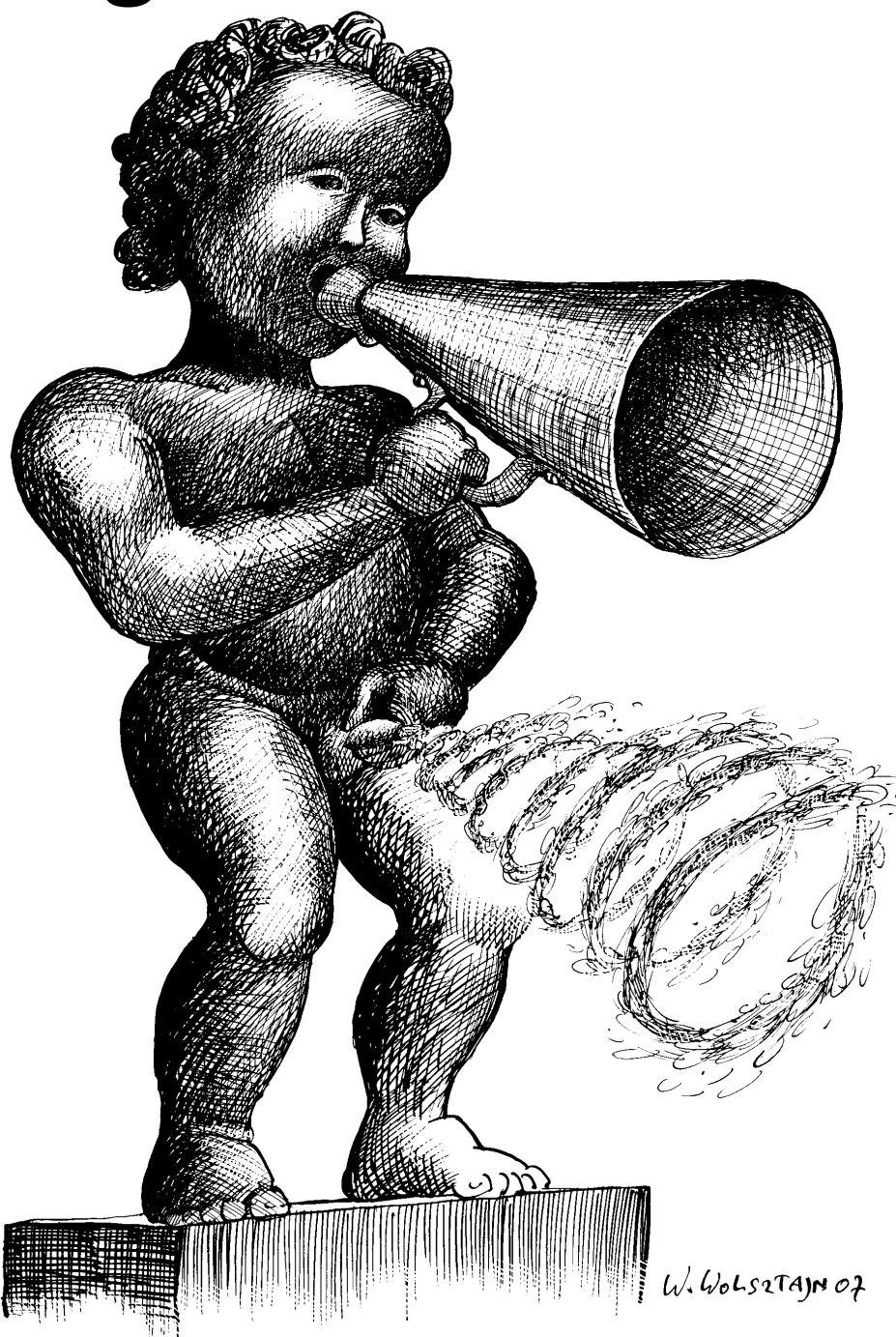
ACCROÎTRE LA MIXITÉ, DIFFÉRENCIER LA DOTATION

Pour avancer dans cette voie, la gestion de l'enseignement par bassins scolaires semblait une piste prometteuse. Elle consiste à responsabiliser les écoles partageant un espace socio-géographique en leur demandant de coordonner leur offre d'enseignement et de prendre en charge collectivement les flux d'élèves pour ce qui concerne leur inscription, leur exclusion et leur réorientation éventuelle. La ministre de l'Enseignement de la Communauté française a sérieusement étudié cette piste, mais elle a d'emblée rencontré de telles résistances, en particulier au nom de la sacro-sainte liberté de choix des parents, qu'elle a dû rabaisser le niveau d'ambition de la réforme.

En parallèle, il nous semble important de suivre énergiquement une voie complémentaire : la différenciation de la dotation par élève perçue par les écoles en fonction du statut socio-économique de l'enfant, induit par le niveau de diplôme de la mère. Les écoles, tant francophones que néerlandophones, seraient incitées à recruter une population plus mixte et disposeraient des moyens nécessaires pour enseigner valablement.

Enfin, toute gestion efficace du bassin scolaire bruxellois doit accorder une place centrale à la dimension linguistique, pas seulement parce que les compétences linguistiques sont un facteur important d'accès à l'emploi, mais aussi en raison de la diversité des langues maternelles des enfants de Bruxelles, et en raison du fait que toute coopération renforcée entre le système scolaire nettement majoritaire (celui de la Communauté française) et les systèmes flamand et européen doit te-

ilingues?



nir compte des besoins spécifiques auxquels ces systèmes minoritaires doivent leur existence.

Mais voulons-nous réellement mettre ces conditions en place pour favoriser la réussite et le plurilinguisme de tous les jeunes bruxellois ? Les responsables politiques sont-ils prêts à assumer ces mesures au nom du « bien commun » et donc, contre l'intérêt immédiat d'une partie de leur électorat respectif ? Les acteurs de l'école (réseaux, pouvoirs organisateurs, professeurs et organisations

syndicales) accepteront-ils de relever ce défi, au-delà de leurs craintes de tous ordres et de leurs intérêts particuliers ? Et est-il concevable qu'un effort conjoint des Communautés française et flamande puisse permettre aux élèves bruxellois d'atteindre une connaissance du français et du néerlandais bien meilleure qu'aujourd'hui ? Qu'en pensent nos responsables de l'enseignement ? Affaire à suivre ! ■

Apartheid culturel ?

Apartheid : le mot est sans doute trop fort. La situation bruxelloise n'a évidemment rien à voir avec celle qui prévalait en Afrique du Sud sous l'égide du « développement séparé ». Pourtant, sur le plan philosophique, la conception du développement culturel à Bruxelles est du même ordre : par la grâce de nos institutions, ce développement est bien complètement séparé. La « culture francophone » et la « culture flamande » se gèrent indépendamment l'une de l'autre, sur base de décrets distincts et de budgets séparés.

Mais heureusement, contrairement à ce qui se passait en Afrique du Sud, Bruxelles ne connaît pas de sous-nationalité à base ethnique. L'offre culturelle se déploie sur tout le territoire et s'adresse à tous les Bruxellois (et aussi aux non-Bruxellois) qui peuvent avoir accès à toutes les manifestations qui sont proposées. Donc : il n'y a pas d'apartheid au niveau de la consommation et de la participation.

Mais cet apartheid existe bien au niveau de la production. Déficitaires par nature, les productions culturelles doivent avoir recours à des subventions publiques. Et c'est ici que le bât blesse : ces subventions sont obligatoirement « monocommunautaires ». Passe encore pour le théâtre ou la chanson. Mais pour le jazz, les arts du cirque, les spectacles multilingues ou utilisant une langue tierce, la danse ou les arts plastiques ? Et pour les animations de rue ? La règle est universelle et inflexible : il faut obligatoirement s'enrôler dans une Communauté, et pas question qu'un seul franc du subside ne soit détourné vers l'autre.

Des projets bicommunautaires seraient donc institutionnellement impossibles ? Pourtant non : il suffirait qu'un accord culturel entre les deux Communautés le prévoie et en précise les modalités. Un accord comme il en existe beaucoup, par exemple, entre la communauté française Wallonie-Bruxelles et la Pologne, le Vietnam et le Sénégal.

Mais voilà : entre nos deux Communautés, si proches qu'elles opèrent à Bruxelles sur le même territoire, un tel accord n'existe toujours pas. Pourquoi ? Demandez à vos élus.

Résultat : certaines parmi les plus belles productions culturelles bruxelloises – Zinneke parade, BRXL Bravo, Bruxelles en couleurs, Kunstenfestival des arts... – qui transgressent par nature la coupure communautaire, n'ont pu voir le jour qu'au prix de contorsions administratives kafkaïennes, comme par exemple l'obligation de créer deux asbl distinctes et de monter des dossiers fictifs pour être subsidiées. C'est que la culture, même urbaine, est considérée comme une « matière personnalisable », comme un service à la personne, et non comme une manifestation collective... ■ HG